

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 15 août 2024 à 18h30 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

**Sont présents :**

Madame Véronique Danis	Mairesse	
Madame Julie Côté	Conseillère	siège 1
Monsieur Luc St-Jaques	Conseiller	siège 2
Madame Pierrette Lapratte	Conseillère	siège 3
Monsieur Marcel St-Martin	Conseiller	siège 5

**Est absent :**

Monsieur Rodrigue Gauthier	Conseiller	siège 4
Monsieur Sébastien Emond	Conseiller	siège 6

**Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse**

Est également présente, madame Emmanuelle Michaud, greffière-trésorière adjointe par intérim.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

La mairesse, Madame Véronique Danis, ayant constaté la majorité des membres présents, déclare la séance ouverte à 18h32.

**2024-08-115                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour,

**ADOPTÉE**

**100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-08-116                      LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, lors de sa rencontre du 15 août dernier, a pris connaissance de la liste des immeubles pouvant être vendus pour taxes, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord pour entreprendre les procédures requises pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, et ce, conformément à la politique en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et résolu à l'unanimité QUE:

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général par intérim prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

**2024-08-117**

**MANDAT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ  
LORS DE LA VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser le directeur général par intérim à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU que la municipalité de Montcerf-Lytton peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-08-116;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le directeur général ou son représentant à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE**

**2024-08-118**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 18h33.

**ADOPTÉE**

---

Véronique Danis  
Mairesse

---

Emmanuelle Michaud  
Greffière-trésorière adjointe  
par intérim